

LES CHEFS DE LA COUR D'APPEL
DE RENNES VOUS PRÉSENTENT,
EN LEUR NOM
ET AU NOM DES MAGISTRATS,
FONCTIONNAIRES,
ET AGENTS CONTRACTUELS
DE LA COUR,
LEURS MEILLEURS VOEUX
POUR L'ANNÉE 2021.



UNE ANNÉE 2020 MARQUÉE PAR L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

1er janvier 2020 : entrée en vigueur de la réforme du tribunal judiciaire

Accompagnés par la fusion des greffes des anciens tribunaux de grande instance et tribunaux d'instance avec ceux des conseils de prud'hommes, les 9 tribunaux judiciaires du ressort ainsi que les tribunaux de proximité de Morlaix, Guingamp, Dinan, Fougères et Redon constituent désormais la nouvelle architecture géographique de la justice bretonne.

Mouvement de protestation des avocats à propos de la réforme des retraites

Unanimement suivi par les 9 barreaux du ressort, ce mouvement de protestation au cours des mois de janvier, février et dans certains tribunaux judiciaires jusqu'à la date du confinement de mi-mars 2020 a empêché la tenue des audiences programmées pour lesquelles la présence des avocats était légalement obligatoire et a provoqué de nombreux renvois de dossiers pénaux, sociaux, commerciaux et civils (14 000) sur l'ensemble du ressort.

Crise COVID et 1er confinement (8 semaines du 17 mars au 11 mai 2020)

Par décision en date du 16 mars 2020, la ministre de la Justice a ordonné à compter du 17 mars la fermeture de toutes les juridictions et le déclenchement des plans de continuation d'activités (PCA) après avoir listé les seules activités civiles ou pénales urgentes autorisées (référés civils, commerciaux et prud'homaux et contentieux de la détention). La mesure n'a été levée par la ministre qu'à compter du 11 mai avec une reprise progressive autorisée par elle pendant 3 semaines.

Ces PCA, sur initiative locale concertée par le premier président et la bâtonnière du barreau de Rennes, ont été élargis et ont permis, avec l'accord de certains avocats de juger malgré tout pendant cette période et sans audience physique un nombre impor-

tant de dossiers civils pour lesquels la représentation des avocats étaient obligatoire.

Magistrats et greffiers, sur la base de la permanence et du volontariat, ont fait face à une activité juridictionnelle extraordinaire en contentieux de la liberté et de la détention (notamment la chambre d'instruction) tandis que les autres rédigeaient ou mettaient en forme les projets de jugements et d'arrêts civils pour lesquels les audiences avaient pu être maintenues et que les fonctionnaires du service administratif régional assuraient l'ensemble de leurs obligations financières et de soutien.

Effervescence procédurale

De nombreuses ordonnances sont venues bouleverser l'ordre juridique pendant l'état d'urgence sanitaire et notamment les règles controversées de prolongation de la détention provisoire qui ont donné lieu à de multiples saisines des juridictions de fond et d'appel.

Déconfinement du 11 mai et reprise intégrale de toutes les activités judiciaires dès le 18 mai (hors certains CPH)

En cinq jours seulement, au lieu des 21 autorisés, l'ensemble des juridictions professionnelles du ressort ont reçu leurs dotations de masques, ont adapté leurs chartes sanitaires, réorganisé leurs bureaux ou salles d'audience, adopté des mesures anti-Covid et commencé à finaliser les projets de jugements et d'arrêts traités à domicile pendant le confinement.

Les parquets ont procédé à la réorientation des procédures pénales afin de maîtriser les stocks à l'issue du premier confinement.

Période dite de service allégé de l'été

Exceptionnellement, elle a été réduite à 7 semaines à compter du 13 juillet 2020 et a permis au greffe de rendre au 7 septembre l'ensemble des délibérés du 1er semestre 2020.

Crise COVID 19 et second confinement (depuis le 30 octobre 2020)

Toutes les juridictions du ressort continuent à accomplir l'intégralité de leurs missions judiciaires.

Expérimentation de la cour criminelle départementale de Loire-Atlantique

Afin de juger plus vite les accusés criminels du département, la cour d'appel de Rennes a obtenu par arrêté du 2 juillet 2020 la création d'une cour criminelle départementale en Loire-Atlantique.

À côté de la cour d'assises classique, cette nouvelle juridiction, composée exclusivement de magistrats professionnels, juge les accusés majeurs non récidivistes encourant des peines inférieures ou égales à 20 ans de réclusion criminelle

JUSTICE DE PROXIMITE OUELS CHANGEMENTS POUR LES JURIDICTIONS ?

Suite aux orientations du Premier ministre exprimées lors de sa déclaration de politique générale du 15 juillet 2020, les juridictions ont été invitées à continuer à s'investir dans la mise en œuvre d'une justice de proximité.

Les axes à développer étaient notamment l'amélioration de la réponse pénale en première instance.

Sont concernés prioritairement la lutte contre la délinquance du quotidien, la simplification au recours du travail d'intérêt général, l'amélioration de la procédure de l'amende forfaitaire, l'augmentation des procédures alternatives et l'accès au droit.

Pour mettre en œuvre ces dispositifs, il a été procédé à un recrutement de personnels dans les juridictions du ressort de la cour d'appel soit 9 juristes assistants, 8 chargés de mission (contractuels de catégorie A) et 21 contractuels

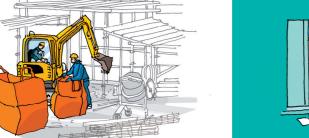
de catégorie B, essentiellement au bénéfice des parquetiers.

Les chargés de mission ont été rattachés aux chefs de juridiction. Les juristes assistants, dont les missions ont pour objectif la mise en œuvre des politiques locales de proximité, ont été rattachés aux magistrats du parquet.



FOCUS

Des projets immobiliers pour de meilleures conditions de travail du personnel et une meilleure accessibilité du justiciable.



Les travaux effectués en 2020

- · Annexe quai Ouest Brest:
- > Travaux d'installation du pôle social sur le site faisant suite à la loi de programmation de la justice.
- · Cité judiciaire de Rennes
- > Travaux de création du 6º cabinet de juge pour enfant
- > Création d'une salle d'audience au tribunal pour enfant.
- Tribunal judiciaire de Lorient
- > travaux de rénovation de l'aile dédiée au parquet du site « historique » du tribunal judiciaire.
- Cour d'appel de Rennes
- > Travaux de réfection de la cour intérieure.
- > Restauration du parquet de la grand chambre.

Les projets à venir

- Tribunal iudiciaire de Nantes
- > Projet d'extension du tribunal .
- Tribunal iudiciaire de Ouimper
- > Projet d'extension du tribunal par abaissement du plafond de la salle d'assises.
- Tribunal judiciaire de Lorient
- > Projet d'extension du tribunal.



LES RESSOURCES HUMAINES

DU RESSORT DE LA COUR AU 31 DÉCEMBRE 2020

420 magistrats en termes d'effectifs théoriques

1 051 fonctionnaires en termes d'effectifs théoriques

19 juristes assistants

44 assistants de justice

33 magistrats à titre temporaire

13 magistrats honoraires exerçant des fonctions non iuridictionnelles

17 magistrats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles

13 greffiers réservistes et DSGJ réservistes *

133 juges consulaires

176 conciliateurs

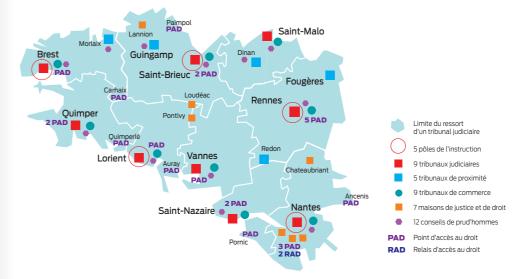
48 délégués du procureur

643 conseillers prud'hommaux

* Directeur des services de greffe judiciaire



CARTE JUDICIAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2020



PRÉSENTATION DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE RENNES

- > 34 000 km2
- > Plus de 300 km d'Est en Ouest
- > Près de 3 000 km de côtes
- > 4,7 millions d'habitants
- > 5 départements de la Bretagne historique :

l'Ille-et-Vilaine, les Côtes d'Armor, le Finistère, le Morbihan et la Loire-Atlantique

ÇA S'EST PASSÉ EN 2020

à la cour d'appel de Rennes

Les contraintes d'accueil d'événements liées aux mesures sanitaires ont eu pour conséquence l'annulation de l'organisation de diverses manifestations de mars à décembre. Néanmoins, la cour d'appel de Rennes a pu se réjouir d'accueillir:

EN **JANVIER**

Audience solennelle de rentrée.

FN **FÉVRIER**

- Festival Images de justice.
- Procès fictif d'un personnage de la série la Casa del Papel.



EN **NOVEMBRE**

- Accueil de l'émission « Tic-Tak » destinée au public enfant diffusé sur la chaîne France 3 Bretagne le 18 novembre sur le thème des droits de l'enfant.
- Accueil de l'émission « La malle en voyage » diffusée sur la chaîne France 3 Bretagne dans le cadre de l'interview d'Irène Frain.

EN **DÉCEMBRE**

• Prestation de serment des élèves avocats.



ACTIVITÉ DE LA COUR D'APPEL

CONTENTIEUX CIVIL DE LA COUR D'APPEL

	2017	2018	2019	2020*
Affaires civiles nouvelles	10 398	9 905	9 718	7756
Affaires civiles terminées	10 347	9 993	10 081	9 038
Affaires en cours au 31/12	15 266	15 155	14 795	13 446
Durée moyenne**	13,8	14,9	15,6	17,1

^{**} en mois * estimations

APPELS EN MATIÈRE DE SOINS SOUS CONTRAINTES

	2017	2018	2019	2020*
Décisions au fond	223	182	189	213
Référés	7	2	2	2

* estimations

APPELS EN MATIÈRE DE RÉTENTIONS ÉTRANGERS

	2017	2018	2019	2020*
Décisions au fond	336	382	398	243
Référés	7	8	2	2

^{*} estimations

APPELS EN MATIÈRE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE

	2017	2018	2019	2020*
Affaires nouvelles	572	696	735	723
Affaires terminées	547	545	705	571
Délai moyen**	5,9	6,5	6,5	8,3

** en mois * estimations



CONTENTIEUX PÉNAL DE LA COUR D'APPEL

CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS HORS INTÉRÊTS CIVILS

	2017	2018	2019	2020*
Affaires nouvelles	1770	1672	1778	1855
Nombre d'arrêts	1 357	1367	1567	1425
Nombre d'ordonnances	252	219	253	232
Nombre de décisions**	1609	1586	1820	1657

^{**} Total arrêts + ordonnances

CHAMBRE DE L'APPLICATION DES PEINES

	2017	2018	2019	2020*
Affaires nouvelles	1574	1590	1384	1187
Nombre d'arrêts	422	442	530	357
Nombre d'ordonnances	1 121	1 174	929	851
Nombre de décisions**	1543	1 616	1 459	1208

^{**} Total arrêts + ordonnances

* estimations

Contentieux

9038 (64,67%)

CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

	2017	2018	2019	2020*
Affaires nouvelles	1303	1 351	1565	2 074
Nombre d'arrêts	985	1035	1223	1665
Nombre d'ordonnances	231	212	314	355
Nombre de décisions**	1216	1 247	1 537	2 020

^{**} Total arrêts + ordonnances * estimations

RÉPARTITION DU CONTENTIEUX PÉNAL ET CIVIL

DE LA COUR D'APPEL (AFFAIRES RENDUES)

4938 pénal (35,33%)

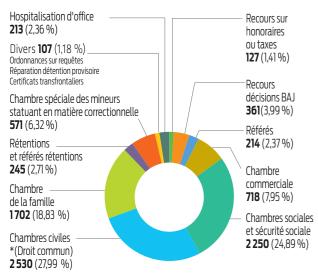
Contentieux

^{*} estimations



RÉPARTITION DU CONTENTIEUX CIVIL

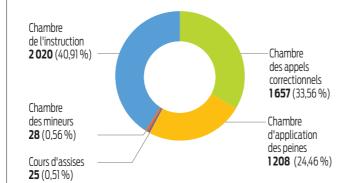
AFFAIRES TERMINÉES 2020 (ESTIMATIONS)



^{*}successions, ventes, propriétés, constructions, responsabilités, expropriations, pensions, baux ruraux, etc...

RÉPARTITION DU CONTENTIEUX PÉNAL

AFFAIRES RENDUES

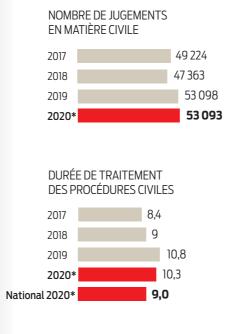


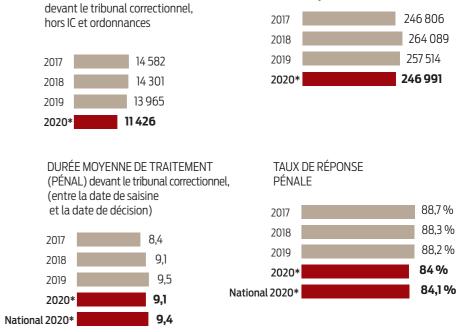


ACTIVITÉ CIVILE ET PÉNALE DES JURIDICTIONS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL

NOMBRE DE JUGEMENTS

EN MATIÈRE PÉNALE





^{*} Estimations

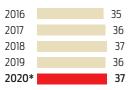
NOMBRE DE PLAINTES

ET PV REÇUS



ACTIVITÉ DES CINQ COURS D'ASSISES DU RESSORT

NOMBRE DE SESSIONS



NOMBRE D'ARRÊTS RENDUS SUR APPEL



NOMBRE D'ARRÊTS RENDUS AU 1ER DEGRÉ



** dont 5 arrêts rendus par la cour criminelle de Loire Atlantique

NOMBRE DE JOURS D'AUDIENCE



^{*} Estimations

FORMATION



QUELQUES CHIFFRES (FORMATION CRF)

9 journées et

116 participants:

77 magistrats

7 juristes assistants et

7 fonctionnaires

7 avocats

2 magistrats administratifs

15 enquêteurs de gendarmerie

30 heures d'anglais au tribunal judiciaire de Nantes :

8 magistrats et 2 fonctionnaires

FORMATION DES MAGISTRATS

La crise sanitaire a contraint le coordonnateur régional de formation (CRF) d'annuler une partie des formations programmées de mars à décembre.

Néanmoins, ont pu avoir lieu en début d'année quelques formations relatives à la réforme des divorces, la sensibilisation aux méthodes de l'entretien non suggestif, le harcèlement au travail, la visite des Chantiers de l'Atlantique et la gestion du stress et performance.

Le CRF a expérimenté, au second semestre, l'organisation de formations à distance grâce à plusieurs supports: Webconférence puis Zoom pour les cours d'anglais, une visio-conférence relative à la fraude alimentaire et une séance par webinaires relative à la présentation de la base de données Lexis 360, par la société Lexis Nexis proposé aux magistrats du ressort de Rennes.

FORMATION DES FONCTIONNAIRES

En 2020 et dans le contexte singulier de pandémie, 98 sessions de formations initiale et continue ainsi que la préparation aux concours et examens professionnels ont été organisées par le service de la formation du SAR permettant l'accès à la formation à 418 apprenants (magistrats, fonctionnaires et contractuels du ministère de la justice et des autres ministères) représentant un

total de 496 jours de formation.Le service de la formation a été particulièrement impacté par la crise sanitaire et a dû annuler plusieurs sessions de formation du 16 mars 2020 au 31 mai 2020. Ainsi, 125 sessions ont été annulées représentant 347 jours de formation.

À compter du mois de juin 2020, seules les préparations aux examens et concours ont été organisées.

La reprise de la formation s'est effectuée réellement à compter du mois de septembre 2020 en présentiel et dans le respect des gestes barrières. Le nombre d'apprenants a été diminué passant de 12 apprenants en période normale à 6 apprenants en période COVID.

Le service de la formation a proposé peu de formations à distance en 2020, les outils n'étant pas validés par les services du HFDS (haut fonctionnaire de défense et de sécurité). Ce n'est qu'à partir du mois de novembre 2020 et après avoir reçu les autorisations d'utilisation des outils tels que Zoom ou Teams, que le service de la formation a mis en place une formation à distance (préparation écrite à l'examen du principalat de DSGJ).

Il faut souligner que toutes les formations ne se prêtent pas à la formation à distance, certaines impliquant des mises en situation ou la réalisation d'exercices pratiques. Enfin, des fonctionnaires du ressort de la cour d'appel ont participé à 34 sessions de formation continue ou de préparation aux concours organisées par les autres directions du ministère de la Justice (administration pénitentiaire et protection judiciaire de la jeunesse), par le secrétariat général, par l'Ecole nationale des greffes, par l'Ecole nationale de la magistrature ou par d'autres administrations.

FORMATION INFORMATIQUE

Un module de formation sur les trois programmées en 2020 relative à « la gestion optimisée de son temps grâce aux outils bureautiques » a pu se tenir et portait sur « l'organisation de sa journée de travail ». Elle a pu réunir sept fonctionnaires du ressort de la cour d'appel de Rennes.

Les demi-journées de formation aux outils bureautiques, à destination des magistrats et secrétariat du parquet général et initiées par le parquet général, sont reportées au premier semestre 2021. Cela concerne une douzaine de magistrats et deux secrétaires.

Les formations bureautiques individuelles ont pu avoir lieu régulièrement au moyen d'outils, tels que « l'assistance à distance lustice » et la « web conférence »

11 fonctionnaires et 9 magistrats ont suivi, en 2020, des formations aux outils bureautiques. Ces chiffres faibles sont la conséquence de la crise sanitaire contrairement aux trois années précédentes comptabilisant en moyenne 37 participations en formation individuelle.



COUR D'APPEL DE RENNES · CS 66423 · 35064 RENNES CEDEX · TEL 02 23 20 43 00 www.cours-appel.justice.fr/rennes

https://www.cdad-ca-rennes.fr/